



MOTION

Alerte au Conseil Régional sur la situation des établissements de formation au travail social en Grand Est

Dans une société française marquée par une montée de l'individualisme, une méfiance exacerbée vis à vis de la démocratie représentative et de ceux qui l'incarnent, une banalisation des violences liées aux pertes de repères, une dématérialisation accélérée des démarches administratives et une perte progressive du lien social, les **Etablissements de Formation du Travail Social (EFTS)** apparaissent comme des piliers indispensables à la cohésion sociale et à la construction d'une société plus solidaire basée sur **les valeurs humaines essentielles : l'empathie, la dignité, le respect et la justice sociale.**

Les 5 établissements de notre Région Grand Est regroupés au sein de la **Plateforme Unaforis Grand Est (PUGE)** à savoir l'**Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Lorraine** sur **Metz** et **Nancy**, **Ediac Formation** à **Strasbourg**, l'**Ecole Supérieure Praxis Sociale** à **Mulhouse**, l'**IRTS de Champagne-Ardenne** à **Reims** et l'**Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS)** à **Strasbourg** forment à ces métiers de l'accompagnement social dans un contexte financier plus qu'incertain.

Les diplômés de ces établissements sont les futurs employés des départements (assistant de service social, assistant familial, assistant maternel, éducateur spécialisé pour les foyers départementaux de l'enfance), mais aussi du secteur privé associatif prenant en charge les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes sous tutelle entre autres.

Or, selon une étude de l'OREF de juin 2025, les employeurs avaient des difficultés à recruter pour 49.4% d'entre eux des **éducateurs spécialisés** et **intervenants sociaux éducatifs**, et pour 57.10 % des **professionnels de l'action sociale.**

A l'heure où, par ailleurs, les départements ou autres clubs de prévention alertent sur un phénomène grandissant de prostitution des mineurs, il y a urgence à redonner un second souffle au Schéma Régional des carrières Sanitaire et Sociale du Grand Est.

Le mal est connu :

- faible attractivité des métiers connotés à **risque**,
- faible renouvellement des générations partant en retraite,

- manque de connaissance du grand public et des jeunes en particulier sur les différentes filières proposées,
- absence de reconnaissance de ces métiers essentiels par le biais de la rémunération.

Dès 2023, la Région était avisée dans le cadre du débat contradictoire portant sur le budget de l'IRTS de Champagne Ardenne des conséquences financières d'un aboutissement favorable des revendications des *oubliés du Ségur*. Nouvelle alerte lors de la rencontre similaire du 15 mai 2024 où le risque semblait imminent.

Pour preuve, l'accord, en date du 4 juin 2024, portant extension du Ségur était agréé par le Ministère du travail, de la santé et des solidarités le 25 juin 2024 (JO du 26 juin 2024) avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

La Plateforme Unaforis Grand Est, par courrier du 22 octobre 2024 a sollicité de la Région une révision des subventions de fonctionnement de ses établissements adhérents confrontés à cette charge nouvelle de 238 euros bruts par mois et par salarié.

Par courrier du 12 novembre 2024, le Président de la Région Grand Est lui a opposé une fin de non-recevoir au motif que son échelon territorial n'avait aucunement *“été associé aux discussions sur cet accord, ni même informé des échanges en cours permettant ainsi de mesurer les conséquences qui en découlent”*.

Si l'on peut comprendre qu'un budget régional n'ait pas à assumer des dépenses décidées au niveau national, on ne peut que regretter cette prise en tenaille des établissements contraints d'appliquer ce qui est prévu par la loi, faute de quoi les Conseils de Prud'hommes ne pourraient que les condamner.

C'est pourquoi d'autres régions que la nôtre ont fait le choix de financer cette prime à caractère pérenne, c'est le cas dès 2024 de la Bourgogne, la Nouvelle Aquitaine et la Normandie.

Ont suivi sur l'exercice 2025 pour tout ou partie, les Hauts de France, la Réunion, les Pays de Loire, l'Ile de France, l'Occitanie et la Bretagne.

L'impact annuel du Ségur pour Tous 2024 représente 1 620 176 euros dont 1 020 145 euros pour les formations conventionnées par la Région Grand Est.

Les centres de formation en travail social ont subi depuis la réforme de 2018 de nombreux changements et doivent faire face à des charges de fonctionnement supplémentaires, fragilisant leur équilibre financier.

Ne pas prendre en compte la nécessité d'adapter le soutien financier de la Région à ces évolutions met en péril leur capacité à former des professionnels compétents, en mesure de répondre aux enjeux de cohésion sociale qui sont devant nous et représente un risque pour le devenir de notre territoire.

Ne pas prendre en compte cette mesure salariale, ne peut qu'aggraver leur situation voire

provoquer leur disparition à l'instar de l'ETSUP en région parisienne au début de l'été.

La Région et l'Etat ont conventionné pour construire un appareil de formation pour les professions sanitaires en mesure de répondre aux besoins de soins des habitants du Grand Est.

La formation des professionnels de l'action sociale et médico-sociale doit être soutenue dans les mêmes conditions.

Le CESER estime que **c'est bien une vision de la société et de sa cohésion qui se joue !**

Il demande expressément à la Région Grand Est et à l'Etat en Région de préserver son réseau de formation du travail social en donnant aux établissements les moyens de fonctionner, notamment en incluant cette prime Ségur dans des budgets correctifs dès cette année 2025, pour assurer leur survie et préparer sereinement l'avenir de notre action auprès des populations les plus fragiles.

**Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
à la majorité avec 4 voix contre et 4 absentions
lors de sa plénière du 9 octobre 2025.**